

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2008 A 20 HEURES

Présents : M. NAUX Louis, M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, Mme DRURE Sylvie, Mme CATINOT Mylène, Mme DE BOURMONT Marie-Odile, M. GILBERT Michel, M. GONNET René, M. LACAMBRE Eric, M. GUYOT Jean-Joseph, M. MEUNIER André, M. VADROT Philippe, M. VAJDIC Laurent

Absents excusés : M. PHILIPOT Jean-Paul, Mme ROSSEEL Christine

Secrétaire de séance : M. MORIZOT Christophe

Date de la convocation : le 27 juin 2008

M. PHILIPOT Jean-Paul, absent, a donné procuration à M. MORIZOT Christophe
Mme ROSSEEL Christine, absente, a donné procuration à Mme CATINOT Mylène

La lecture du précédent procès verbal est faite et approuvée par tous les conseillers présents

Travaux d'entretien de voirie : Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents, arrête le programme d'entretien de voirie pour l'année 2008 à :

○ VC 31 Rondeau	5 681,00 €
○ VC 16 du Bûchon	1 076,00 €
○ VC 3 Cossaye à Gannay	14 367,00 €
○ VC divers (point à temps)	17 222,00 €
○ VC 8 Cossaye aux Oudilles	3 688,00 €
○ Chemin cimetière	4 000,00 €

soit un montant total de travaux de 46 034 € TTC, sur 60 000 € prévus au budget. Le solde restant sera utilisé après acceptation des devis des entreprises en fonction des besoins par priorité. M. VENUAT signale que des camions de chargement de bois ont dégradé la voie communale des Charbotins alors que la sortie est interdite sur cette voie communale et doit s'effectuer sur la route départementale.

Déclassement partie VC n°19 « de la Vesvre à La Montre » : une partie de cette voie communale n'est pas goudronnée, sur proposition des services de la DDE et afin de réduire les coûts des travaux sur les voies communales il convient donc de déclasser cette partie entre la VC n°2 « Chemin de Créjeux aux Bussys » et la VC 27 « de Créjeux à l'Etang Champeau ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de procéder au déclassement de la dite partie de la VC n°19.

Convention d'entretien et travaux voirie départementale : Le Conseil Général, suite à la réunion avec MM. LADRET et DUTEIL en mairie de Cossaye le 15 mai 2008, a fait parvenir un projet de convention entre la commune et le Conseil Général pour les travaux sur les routes départementales et leurs dépendances en agglomération. Cette convention prend en compte tous les travaux antérieurement réalisés par la commune. Le Conseil Municipal, après délibération et à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, accepte cette convention et donne pouvoir au Maire pour la signer.

Acquisition lame pour déneigement : M. le Maire informe également l'assemblée que – au cours de cette même réunion du 15 mai 2008 – il a été évoqué la possibilité que le département équipe plusieurs communes d'une lame de déneigement afin que le réseau routier soit dégagé au plus vite lors des épisodes neigeux de l'hiver. Les communes équipées devraient avoir un réseau départemental d'une trentaine de kilomètres à dégager à l'intérieur mais également hors son territoire, défini par convention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'étudier cette question lorsque des éléments concrets auront été reçus notamment concernant le circuit de déneigement à effectuer.

Pont des Cornats : La notification de la subvention DGE a été reçue en mairie le 8 juillet 2008 pour un montant de 56 925 €. M. le Maire expose au conseil municipal le résultat de la visite de Mme CRAMPE, responsable du service de l'urbanisme à VARENNES VAUZELLES à propos de ce qui pourrait être fait pour limiter le passage sur cet ouvrage. Mme CRAMPE doit envoyer en mairie la réglementation pour une limitation en hauteur sur ce pont. Plusieurs conseillers signalent qu'il serait plus favorable d'entreprendre des travaux d'aménagement du Pont de Nogent. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, compte-tenu que le budget communal ne peut pas supporter le coût des réparations malgré les subventions accordées, décide dans un premier temps de limiter le passage en hauteur si possible et d'insister sur l'aménagement du Pont de Nogent.

M. GONNET fait remarquer que des planches sont abîmées et que des clous dépassent.

Demande achat chemin de la Prise Mme RELIN : Une demande a été déposée en mairie pour l'acquisition d'une partie du chemin de la Prise qui traverse une cour et se termine en limite de commune avec Decize.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 14 voix pour et 1 contre, décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural de la Prise.

Transfert agence postale communale en mairie : Une estimation chiffrée a été demandée pour des travaux d'aménagement du secrétariat de mairie afin d'accueillir l'agence postale communale. Ceci permettrait à l'agent postal d'effectuer du travail de mairie lorsqu'elle n'a pas de client.

1 - **Transfert de la poste en mairie** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide le transfert de l'agence postale communale dans les locaux de la mairie sous réserve du coût et de l'obtention de subventions.

2 - **Utilisation des locaux libérés pour bibliothèque municipale** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ne s'oppose pas à cette proposition. Le local serait plus accessible, les locaux plus grands. La bibliothèque actuelle pourrait être utilisée pour les archives communales. La commission de valorisation des bâtiments communaux sera chargée de l'établissement des projets d'aménagement de ces locaux et au chiffrage du coût des travaux avant présentation au conseil municipal.

Heures complémentaires Agent Postal Communal : M. le Maire fait lecture à l'assemblée d'un courrier de demande de l'agent assurant le fonctionnement de l'agence postale communale pour la prise en compte d'une ½ heure journalière supplémentaire de travail avant ouverture au public. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de refuser cette demande, les services de la Poste ayant assuré que l'ensemble des tâches afférentes à l'agence postale communale peuvent être effectuées dans les 3 heures d'ouverture journalière au public.

Carte communale : Le dossier avance et Mme CRAMPE doit envoyer les adresses de bureaux d'étude car il peut y avoir un regroupement entre plusieurs communes ce qui peut avoir pour conséquence une diminution du coût.

Location logement n°4 – 2 route de Lamenay : M. le Maire présente à l'assemblée une demande de location faite par un jeune couple pour la location du logement communal actuellement libre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas louer le logement communal aux demandeurs, considérant qu'aucune publicité n'a été faite sur la disponibilité de ce logement et que par conséquent, ils ne dispose pas d'un choix de locataires potentiels. Une annonce sera faite sur le site Internet de la commune et dans le prochain bulletin municipal. De même, les assistantes sociales du secteur seront contactées.

Location chasse communale : M. MONANGE a déposé une proposition pour la location des terres communales pour la campagne de chasse 2008-2009 pour un montant de 80 € comme les années précédentes. Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder la chasse communale au demandeur pour la prochaine campagne de chasse. L'an prochain, une annonce sera faite pour mise à la location des terres communales.

Résiliation bail : M. le Maire demande à l'assemblée de statuer sur le cas de locataires qui ont un impayé de loyer conséquent depuis plusieurs années et ce malgré de nombreuses relances. Les locataires se sont engagés à

- Faire effectuer un virement au Trésor Public chaque semaine pour les arriérés
- Approvisionner leur compte courant chaque mois pour paiement du loyer courant

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents, de procéder à la résiliation du bail et de démarrer les mesures d'expulsion si la dette n'a pas été apurée au 30 août prochain ou si les arriérés étant payés, le loyer courant n'est pas réglé dans les délais.

Résiliation bail commercial boulangerie : M. et Mme DUMET :

- ayant fait réaliser un accès pour personnes à mobilité réduite
- effectué des travaux d'agencement de leur magasin
- investi dans du matériel

ont respecté leurs engagements vis à vis du conseil municipal pour la résiliation de leur bail commercial. M. le Maire demande à l'assemblée de statuer sur cette résiliation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention, décide que le bail commercial signé entre la commune de Cossaye et M. et Mme DUMET Jean-Claude sera résilié à compter du 31 juillet 2008. L'amplitude d'ouverture, comme s'y sont engagés M. et Mme DUMET devra être élargie. La municipalité procédera aux travaux de réparation des locaux avant la remise en location commerciale.

Acquisition laveuse salle : M. MORIZOT présente à l'assemblée le résultat de ses investigations pour l'achat d'une laveuse pour les salles mais qui pourrait également servir pour le nettoyage des locaux scolaires pendant les vacances. Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à l'acquisition d'une laveuse auprès de la société CLERMONT CHIMIE pour un montant de 2 356 € TTC. La commission communale « vie associative » est chargée de réfléchir à l'intégration du nettoyage dans le prix de location des salles. La modification du fonctionnement de la location des salles est en cours d'examen. Pour l'instant, une option ménage sera proposée aux personnes ayant déjà réservé la salle au prix de 15 € pour la petite salle et 40 € pour la salle polyvalente.

Renouvellement contrat Irène JACOB : Le contrat de travail signé entre la commune de Cossaye et Mme JACOB Irène s'achève au 27 août 2008. Le Conseil Municipal, unanime, décide de renouveler ce contrat pour une durée de une année dans les mêmes conditions que le contrat initial.

Renouvellement contrat Franck TOURLIER : Le contrat de travail signé entre la commune de Cossaye et M. TOURLIER Franck s'achève au 27 juillet 2008. M. LACROIX Franck étant toujours en arrêt maladie, la commune a besoin de conserver cet emploi. Le Conseil Municipal, unanime, décide le renouvellement de son contrat dans les mêmes conditions :

-durée : 3 mois, soit du 28 juillet 2008 au 27 octobre 2008

-temps de travail : temps plein jusqu'au retour de l'employé titulaire puis 17 h 30.

Si M. LACROIX n'a pas repris son poste au 28 octobre, le contrat de M. TOURLIER sera renouvelé pour une période de trois mois, soit du 28 octobre 2008 au 27 janvier 2009. Si M. LACROIX a repris son poste, le conseil municipal sera de nouveau appelé à se prononcer sur la création éventuelle d'un poste pour M. TOURLIER.

Suspension primes et indemnités : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 15 voix pour, décide que :

-les primes et indemnités des agents liées à l'exercice effectif des fonctions sont supprimées au prorata de la durée d'absence en cas de congé de maladie ou d'accident du travail ou congé de maternité ou d'absence pour enfant ou collatéraux malades.

-les primes et indemnités non liées à l'exercice effectif des fonctions sont supprimées au prorata de la durée d'absence en cas de congé de maladie supérieur à trois mois, soit à compter du passage de l'agent à demi-traitement.

Transfert de compétence gaz au SIEEEN : Afin de pouvoir récupérer la redevance d'occupation du domaine public auprès des services de GTR Gaz pour le transport (136 € en 2008) et de GRD gaz pour la distribution (296 € pour 2008), il convient dans un premier temps de transférer la compétence gaz au SIEEEN, comme cela a déjà été fait pour la compétence électricité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de transférer la compétence gaz au SIEEEN.

Présentation rapport annuel sur l'eau : Mme DRURE Sylvie présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2007. Ce rapport doit être approuvé chaque année par le conseil municipal. Le Conseil Municipal, unanime, approuve le rapport tel que présenté.

Participation achat gerbe : Le Maire informe l'assemblée que suite au décès de M. CLEMENT Frédéric, il a été décidé en concertation avec les adjoints et devant le caractère d'urgence de la situation, que la commune procéderait à l'achat d'une gerbe. Cette décision a été motivée par le fait que le défunt était le fils d'un ancien conseiller municipal et d'un agent communal encore en activité. Le Conseil Municipal, unanime, approuve cette décision.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

M. VENUAT Eric : fait un exposé sur la réunion de l'observatoire du charbon qui a eu lieu au conseil général. La position de Cossaye a été rappelée, mais il apparaît qu'au niveau départemental, il n'est pas tenu compte de la population des communes touchées par le projet. Il a été évoqué la possibilité de se rendre en Allemagne sur site.

M. VENUAT signale par ailleurs qu'il faut également réfléchir à l'installation de barrières à la salle polyvalente afin de pouvoir matérialiser un accès direct sécurisé des enfants de la salle au square Jeanne.

M. MORIZOT Christophe : informe l'assemblée qu'il a été demandé aux services de la DDE une aide à l'étude pour les projets de lotissements. Mme CRAMPE a accepté.

Mme DE BOURMONT Marie-Odile : demande si le dernier compte-rendu du conseil municipal paraîtra dans le prochain bulletin municipal car les gens attendent des réponses aux questions qu'ils posent. Il lui est répondu que le premier bulletin de présentation des nouveaux élus et des commissions étant déjà bien complet, il n'a pas été possible de faire paraître les compte-rendus mais que cela est bien sûr prévu. De plus, elle signale que le cimetière n'est plus entretenu comme auparavant. Enfin, Mme DE BOURMONT fait part à l'assemblée que les habitants du Champ de Balais ont un problème de bas-côté abîmé. Il est répondu que la réparation incombe à la DDE car il s'agit d'une route départementale. M. VENUAT ajoute que M. BILLET se plaint également de recevoir des cailloux dans ses fenêtres.

M. GILBERT Michel : revient sur la location des salles et demande si la suggestion du planning à l'année pour les permanences a été mis en place. Il est répondu que la commission travaille toujours sur les modifications à apporter au règlement et au fonctionnement des salles, pour l'instant, aucun problème majeur n'a été constaté.

M. GONNET René : demande pourquoi les travaux du second logement de la propriété ROSIER ne démarrent pas. Il demande s'il ne faudrait pas faire un emprunt ou vendre une autre maison appartenant déjà à la commune pour financer les travaux et les engager afin de ne pas perdre les subventions accordées et terminer la rénovation de ce corps de bâtiment face à la mairie.

M. LACAMBRE Eric et GUYOT Jean-Joseph : présentent à l'assemblée le résultat des travaux de la commission pour l'aménagement des locaux de la cantine (peinture, isolation phonique, achat de matériel et de mobilier) et le fonctionnement à compter de la rentrée 2008-2009 (menus, fournisseurs, incursions hebdomadaire ou mensuelle). Il serait peut-être également souhaitable qu'une personne de plus soit présente suivant le nombre d'enfants mais également suivant le menu servi. La commission demande l'accord pour l'acquisition du matériel et de la vaisselle pour être prêts pour la rentrée. Le coût est estimé à 2 500 €. Le conseil donne son accord.

M. le Maire informe l'assemblée que la commune a acquis sans accord préalable du conseil municipal faute de temps puisque sur vente aux enchères, un piano pour 100 € et une chambre froide pour 500 € pour la cantine.

M. VENUAT fait un exposé sur la réunion qui a eu lieu à Dornes sur la gestion des cantines fournies par le collège de DORNES. Le Conseil Général ne prendra plus en charge les navettes de livraison, le coût sera à la charge des communes livrées.

M. MEUNIER André : signale que l'ouverture sur la route de Decize a été effectuée sans en parler au conseil municipal. Il est répondu que cette question, bien que non mentionnée au compte-rendu a été évoquée au cours de la dernière réunion du conseil municipal.

Il signale également que les parterres dans le bourg sont un désastre et que les trottoirs sont pleins d'herbe en descendant au cimetière. Il est répondu qu'effectivement, avec une météo défavorable et un employé en arrêt maladie, les deux employés en exercice ne peuvent pas accomplir toutes leurs tâches et sont occupés à des postes prioritaires (taille, fauchage...)

M. VAJDIC Laurent et M. LACAMBRE Eric : présentent à l'assemblée le résultat des travaux de la commission sur l'aménagement de l'étang communal et les projets de modifications du règlement. Plusieurs points ont été observés et des suggestions d'aménagement proposées : mise en place de poubelles et aires de pique-nique, aménagement d'un parking, d'une aire de jeux et d'une aire de camping-car sur la partie haute.

Concernant l'évolution du règlement :

- Proposition d'une pêche la nuit pour une période donnée au prix de 5 € la nuit. Proposition acceptée
- Maille du brochet de 50 à 55 cm et pêche à 2 hameçons
- Proposition d'une pêche inventaire. La police de l'eau sera contactée, M. PASQUIET a été également contacté

M. MORIZOT signale qu'une personne habitant Cossaye a demandé si son petit fils qui vient en vacances chez lui durant l'été peut avoir droit à une carte de pêche annuelle. La question n'a pas encore été tranchée par la commission, dans les conditions actuelles cela n'est pas possible.